

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 3 juillet 2019

Délibération

N° 19.151.4

En exercice 37
Présents 23
Votants 31
Pour 31
Contre 0
Abstention 0

POLE POPULATION ET QUALITE DE VIE - SERVICE HABITAT

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE
DE L'OPÉRATION FAÇADES 2018 - 2021**

Date de la convocation : 27/06/2019

L'an deux mille dix-neuf
Et le 3 juillet à 19h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

23 Conseillers communautaires présents : madame Marguerite ALAZET, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry BEUSELINCK, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Michel LEFROU, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, monsieur Marc SINGLA, monsieur Philippe VIDAL.

8 Conseillers communautaires absents représentés : madame Charlette CHASTAN (représentée par monsieur Philippe VIDAL), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Pascal LOUBET (représenté par monsieur Frédéric FABRE), monsieur Bernard MARTIN (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Yannick RODIERE (représentée par monsieur Bruno BERRAH), madame Martine SIGNOUREL (représentée par monsieur Serge PESCE), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Michel SANCHEZ), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

6 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Bernard FABRE, madame Cathy LIMORTE, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Frédéric FABRE.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2019

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 3 juillet 2019

Attribution de subventions dans le cadre de l'opération façades 2018 - 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le règlement des modalités d'attribution des aides intercommunales pour l'opération façades, adopté le 2 mai 2018 par la délibération n° 18.079.4 ;

Vu l'inscription au budget 2019 en section d'investissement pour les aides sur fonds propres accordées aux propriétaires à hauteur de 67 200 euros ;

Considérant que, pour répondre aux orientations du PLH 2015 - 2021, la Communauté de communes La Domitienne souhaite mettre en œuvre des opérations visant à requalifier le parc existant et l'embellissement des centres anciens ;

Considérant que, dans cette optique notamment, un règlement d'attribution des aides intercommunales pour l'opération façades a été adopté en séance du Conseil communautaire du 2 mai 2018 et qu'un marché public de prestations intellectuelles a été confié à la société Urbanis en juin 2018 pour le renouvellement de l'opération façades ;

Considérant que, dans le cadre de sa mission, la SAS Urbanis accompagne les propriétaires occupants, leur soumet des prescriptions architecturales concernant le ravalement de leur façade, vérifie leur éligibilité au programme, réceptionne leur dossier de demande de subvention et les contrôle avant de les transmettre au service logement de La Domitienne ;

Considérant que, depuis le redémarrage de l'opération, quatre dossiers de demande de subvention réputés conformes ont été remis au service logement et qu'il s'agit de :

Nom du demandeur	Adresse de l'immeuble	Montant des travaux retenus	Taux d'aide conditionné aux revenus	Montant de la subvention estimée
M. Gérard CAZALS	21 Rue du Clos NISSAN LEZ ENSERUNE 34 440	5 400 €	25%	1 350€
M. Marc BAYLET	1 Rue de l'Egalité VENDRES 34 350	4 000 €	25%	1 000€
M. Joseph CORTES	15 avenue Général de Gaulle CAZOULS LES BEZIERS 34 370	3 259 €	35%	1 141€
Mme VIDAL Valérie SCI VALMAR	14 Impasse des pêcheurs NISSAN LEZ ENSERUNE 34 440	11 000 €	25%	2 750€

Considérant qu'il convient en conséquence d'attribuer les subventions idoines ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Christian SEGUY, 5^{ème} vice-Président,
Après en avoir délibéré,
Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. APPROUVE l'attribution des subventions reprises dans le tableau ci-avant.

II. PRECISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

III. AUTORISE monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents administratifs, techniques et financiers, nécessaires à la notification et au paiement desdites subventions.

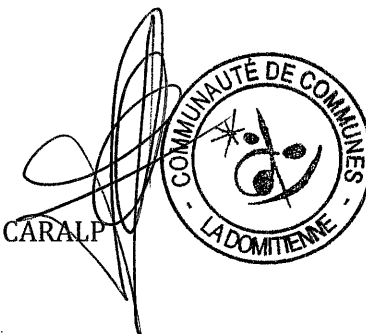
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190703-DELIB_19_15

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190703-DELIB_19_15